

3 octobre 2000

00.157

Interpellation du groupe PopEcoSol

Les fonctionnaires méritent toute l'attention du gouvernement

Une nouvelle crise relationnelle est apparue entre le Conseil d'Etat et les représentants des associations du personnel. La presse a fait état de la mauvaise volonté des représentants syndicaux alors que la vexation est due d'abord à l'attitude autoritaire du gouvernement. Quelques explications issues de la rencontre avec les représentants des associations lundi soir dans la cour du château nous ont incités à déposer cette interpellation.

Depuis huit ans, nul ne peut nier que des efforts considérables ont été demandés aux fonctionnaires: au plan salarial, au plan des conditions de travail, au plan de leur caisse de pensions pour ne citer que ces trois exemples significatifs.

Deux objectifs majeurs sont au centre des objectifs actuels des représentants syndicaux: la signature d'une convention précisant le mode de relation entre les associations et le Conseil d'Etat et une augmentation des salaires de 4%.

Convention

Le texte en discussion bute autour du terme négociation. Le Conseil d'Etat argue à juste titre qu'il a des responsabilités légales à travers la loi sur le personnel. C'est lui qui arrête certaines dispositions d'application en accord avec cette loi. Personne ne nie cette évidence. Mais pourquoi cela empêcherait-il le Conseil d'Etat de négocier avec les représentants du personnel?

A notre avis, négocier signifie parler avec un partenaire en cherchant à trouver avec lui des réponses aux problèmes soulevés, au besoin par des compromis. Tant que les relations avec le partenaire syndical seront envisagées sur le principe d'une consultation, il y aura échec. Dire à des représentants: "Nous vous écoutons puis nous décidons", c'est leur dire: "Il n'y a pas négociation." Il n'y a pas reconnaissance d'un partenaire égal; celui-ci n'étant bon qu'à formuler des demandes, examinées par le gouvernement et à prendre acte de sa décision. Avec raison, aucun membre du Conseil d'Etat ne supporterait une telle attitude de la part d'un interlocuteur.

Pour travailler ensemble, il faut savoir se parler, s'écouter, se comprendre et savoir faire des concessions pour permettre d'avoir une bonne qualité de relations professionnelles.

Avoir des négociations avec les représentants du personnel, ce n'est pas renoncer à appliquer les directives légales, c'est les expliquer, les faire comprendre et les adapter. Pourquoi n'est-on pas capable d'avoir un tel mode de relation?

Augmentation des salaires

Cette revendication est portée dans toute la Suisse par les syndicats qui entendent bien faire profiter à tous leurs membres des effets de la croissance économique. Dans notre canton également, cette revendication est justifiée. Les associations du personnel avaient reçu l'accord du gouvernement pour que cette demande soit examinée à la réunion agendée le 22 septembre 2000. Or, le 20 septembre 2000, le Conseil d'Etat présentait à la presse son projet de budget 2001 en spécifiant que n'y figurait pas l'augmentation demandée par les associations du personnel. Vexées à juste titre, les associations du personnel ont donc boudé la réunion à la surprise de la délégation du Conseil d'Etat, surprise vraiment? Décidément, bien qu'ayant reconnu qu'il n'était pas maître en relations, le Conseil d'Etat persiste et signe dans une attitude négative, maladroite, tout en cherchant à en faire supporter les causes aux associations du personnel.

Cette situation n'est profitable à personne, ni aux fonctionnaires, ni au gouvernement, ni au Grand Conseil, ni à la population.

Nous demandons avec insistance au Conseil d'Etat qu'il revoie sa pratique et qu'il reprenne les rencontres avec les représentants des associations du personnel sans arrière-pensées et dans l'esprit d'une véritable négociation.

A ce propos, nous demandons au Conseil d'Etat où en sont les projets de loi examinés par la commission législative à ce propos?

Signataires: A. Bringolf, C. Piguet, L. Boegli, G. Taillard, C. Stähli-Wolf, F. Portner, D. de la Reussille, E. Augsburgger, L. Debrot, P.-A. Thiébaud, F. John et C. Gehringer.